

FIRST UNITED NATIONS CONGRESS ON THE PREVENTION
OF CRIME AND THE TREATMENT OF OFFENDERS
GENEVA 1955

OPEN INSTITUTIONS

OPEN INSTITUTIONS IN THE PHILIPPINES

by Alfredo M. Bunyc,
Director of Prisons, Department of Justice
of the Philippines, Muntinlupa

Un résumé en français de l'article est joint en annexe.
A French summary of article is attached.



UNITED NATIONS

RESUME

Il existe à l'heure actuelle quatre établissements ouverts aux Philippines: la colonie pénitentiaire d'Iwahig, ouverte en 1904 (situation: île de Palawan; surface: 45,000 hectares; population pénitentiaire: 1,700); la ferme pénitentiaire de la prison de San Ramón, ouverte en 1912 (situation: Zamboanga, Mindanao; surface: 1,160 hectares; population pénitentiaire: 800); la colonie pénitentiaire de Davao, ouverte en 1932 (situation: Davao, Mindanao; surface 28,816 hectares; population pénitentiaire: 2,900); et la section ouverte de la nouvelle prison de Bilibid, près de Manille, ouverte en 1937, qui a une surface de 6,880 hectares à proximité immédiate de la prison elle-même, et qui est utilisée comme section de sécurité minima pour des centaines de détenus condamnés à des courtes peines. En 1954, la création de deux établissements ouverts additionnels a été autorisée, l'un sur l'île de Mindoro, et l'autre sur l'île de Palawan.

Le choix des détenus destinés à être renvoyés dans ces établissements incombe à un centre de réception et d'orientation créé récemment. Ce centre dispose d'un personnel spécialisé et technique possédant une formation adéquate, qui observe chaque détenu pendant une période de huit semaines et fait ensuite des recommandations au sujet de l'affectation qui paraît la plus appropriée.

Les détenus se livrent essentiellement à des travaux agricoles et à des occupations connexes. Ce travail contribue au développement de terres jusqu'alors incultes et procure des denrées et représente une source de revenus pour les colonies et les autres établissements dépendant du Bureau des prisons; il a également la valeur d'un programme de formation professionnelle. Les détenus qui travaillent dans les ateliers se rendent à leur travail sans escorte, et ceux qui travaillent dans les champs sont accompagnés de chefs d'équipe qui ne sont pas armés. Les colons qui ne sont pas mariés vivent dans des dortoirs, sous la surveillance d'employés de l'établissement; ceux qui ont une famille avec eux vivent dans des maisons individuelles, sans surveillance. Les violations mineures des règlements de la colonie peuvent être punies par l'incarcération dans une cellule d'isolement; les violations disciplinaires sérieuses peuvent conduire à un transfert à la section de sécurité maxima de la nouvelle prison de Bilibid.

Dans toutes les colonies, les détenus et leur famille reçoivent tous les soins médicaux et dentaires dont ils ont besoin, et ce ser-

vice est également étendu aux habitants de la communauté avoisinante. Les divisions locales du Département de la santé maintiennent en permanence dans la plupart des colonies des groupes pour le contrôle de la malaria. Avec la collaboration du Bureau de l'instruction publique, on a développé dans les colonies un large programme d'instruction générale et civique pour adultes, tendant notamment à réduire l'analphabétisme.

Les classes sont dirigées par des instituteurs ayant une formation adéquate, aidés par des détenus qualifiés. Des aumôniers catholiques employés régulièrement, et des aumôniers volontaires pour les autres religions, assurent les services religieux et l'instruction religieuse, et dispensent des conseils sur une base individuelle. Les détenus participent librement à diverses activités récréatives, auxquelles la population avoisinante est également associée.

Dans les colonies, la vie communautaire se rapproche étroitement de celle d'une société libre, particulièrement en raison du fait que les détenus peuvent sous certaines conditions vivre avec leur famille ou, dans le cas de colons non mariés, faire venir leur fiancée à la colonie aux frais du gouvernement. On leur remet une maison et on leur prête l'assistance dont ils ont besoins jusqu'au moment où ils seront à même d'assurer l'entretien de leur famille en cultivant le terrain qui leur a été confié. Les colonies disposent d'une école publique communale et les colons peuvent se fréquenter librement. Les détenus reçoivent une part des bénéfices réalisés sur la vente des denrées ou articles à la production desquels ils ont participé, et ils peuvent disposer librement des articles qu'ils ont produit dans leurs heures de loisir. Les détenus qualifiés ou semi-qualifiés reçoivent une rémunération régulière. Après la fin de leur peine, les colons peuvent continuer à demeurer dans la colonie et peuvent obtenir une parcelle de terrain dans une section de celle-ci réservée à cette fin. Les colonies ne sont pas entourées de barrières, et les détenus et la population de l'extérieur ont donc toute liberté de mouvement, dans les limites du règlement de la colonie. Il existe une collaboration étroite entre les fonctionnaires de la colonie et les autorités locales des communautés avoisinantes.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.